

Ivry, le lundi 8 août 2016

Taux d'encadrement – périscolaire : le passage en force de trop !

Suite à la mise en œuvre des nouveaux rythmes éducatifs, le décret du 2 août 2013 avait assoupli certaines conditions pour que les organisateurs puissent se déclarer en accueil périscolaire (taux d'encadrement, durée minimale de fonctionnement quotidien et prise en compte des intervenants extérieurs dans les taux d'encadrement). Ces dérogations étaient autorisées pour 3 ans et conditionnées à une évaluation. Or, aujourd'hui, le décret du 1^{er} août 2016 entérine ces taux sans aucune évaluation ni consultations des membres du CNEPJ.

Un gouvernement de l'absurde!

Avec ce nouveau décret, les taux d'encadrement passent de manière définitive à :

- 1 animateur pour 14 enfants de - 6ans ;
- 1 animateur pour 18 enfants de + 6ans.

Pourtant, l'ensemble des organisations syndicales et des fédérations d'Éducation Populaire ont exprimé leur craintes quant à la pérennisation de ces taux qui ne garantissent ni sécurité ni qualité. Concernant la méthode de concertation, c'est une véritable catastrophe car aucun des RDV pris par les organisations syndicales n'ont été honorés par notre ministre, M. KANNER. Aucune présidence de CNEPJ, - *instance censée parler de tout ce qui va impacter le secteur de l'animation, la jeunesse ou l'éducation populaire !!* - n'a été assurée par ce même ministre !! Mais où sont la démocratie et le respect du dialogue social au sein de ce gouvernement qui acte sans échanges préalables des décisions qui vont impacter des millions de travailleurs et de citoyens !

Des professionnels en colère

Alors que le ministre de la Jeunesse est satisfait de l'expérimentation sur les rythmes et souhaite maintenir le décret du 2 août 2013, un sondage réalisé en mars 2016 auprès de 3000 animateurs par une intersyndicale de l'animation et Le Journal de l'Animation montre une toute autre réalité.

Les résultats sont sans appel :

- 87% des animateurs considèrent que les nouveaux taux d'encadrement ont conduit à une **dégradation de la qualité éducative** des accueils périscolaires,
- 81% des animateurs considèrent que les nouveaux taux d'encadrement ont conduit à une **dégradation de la sécurité des mineurs**,
- 91% des animateurs considèrent que les nouveaux taux d'encadrement ont conduit à une **dégradation de leurs conditions de travail**.

Un dernier sondage auprès des animateurs hisse une **intention de se mettre en grève par 72% des sondés pour contester ce projet de décret**.

**SÉCURITE DES MINEURS, CONDITIONS DE TRAVAIL DÉCENTES, QUALITÉ,
voici ce que l'on demande à un gouvernement qui a fait de l'Education
et de la jeunesse sa priorité !**

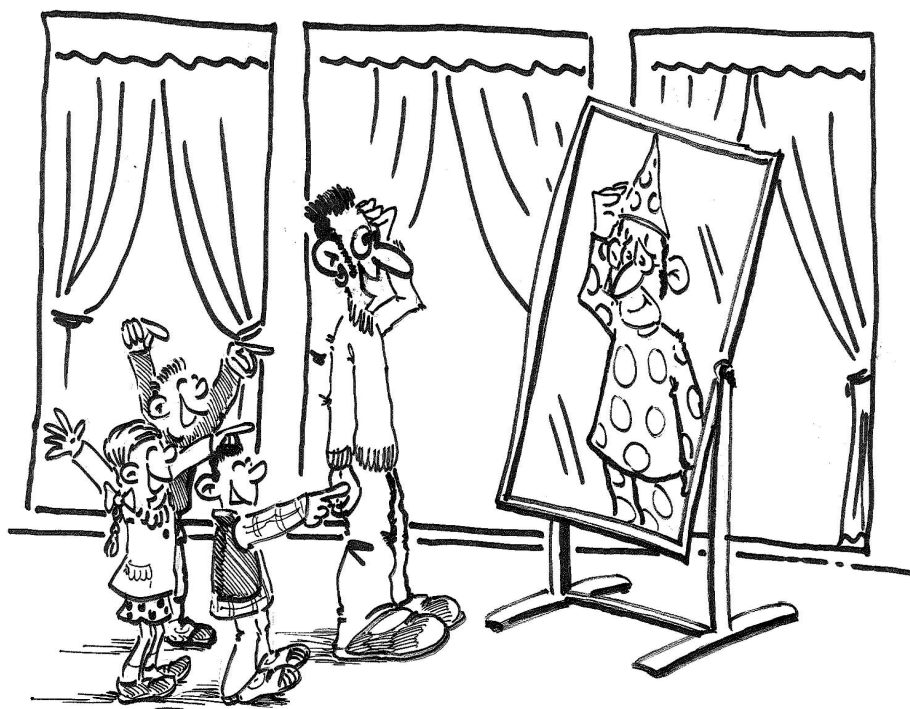
Nous demandons donc à stopper l'expérimentation pour revenir à des taux d'encadrement de 1 pour 10 enfants de moins de 6 ans et de 1 pour 14 enfants de plus de 6 ans.

En conséquence, une intersyndicale s'est formée depuis quelques mois et, après avoir appelé à signer une pétition* contre le projet de décret, nous appelons à la grève nationale lundi 5 septembre 2016 RDV à 11h30 devant vos Mairies pour le retrait de ce décret passé en force.

*La pétition recueille déjà + 2500 signataires et vous ? :

<https://www.change.org/p/periscolaire-non-%C3%A0-la-casse-des-conditions-de-travail-oui-%C3%A0-des-temps-%C3%A9ducatifs-de-qualit%C3%A9-pour-les-enfants>

Nous prendrait-on pour des clowns ?...



Me

Contact Presse :

Marie BAGGIO

06.63.04.20.92

Marie.sep.unsa@gmail.com

Sep.sg@unsa-education.org